

Contrat de saillie de KAPITOL D'ARGONNE
Saison de monte 2018

ACHETEUR :

Nom :
Adresse :
.....
Tél : Port :
Mail :

CONDITIONS DE VENTE

L'acheteur achète au Haras de Talma une saillie de KAPITOL D'ARGONNE aux conditions suivantes :

1) **Réservation** pour une insémination au Haras de Talma:

176.00 Euros TTC (HT 160.00 Euros et TVA 10% 16.00 Euros) par chèque joint au présent contrat, immédiatement encaissable, à l'ordre de SC Talma Stallions, ou par virement bancaire, et correspondant aux frais techniques pour 2018.

Réservation pour une insémination dans un autre centre d'insémination :

385.00 Euros TTC (HT 350.00 Euros et TVA 10% 35.00 Euros) en sperme congelée par chèque joint au présent contrat, à l'ordre de SC Talma Stallions, ou par virement bancaire* et correspondant aux frais techniques de conditionnement et d'acheminement de la semence vers le centre de mise en place choisi pour la saison 2017.

2) **Solde**

1078.00 Euros TTC (HT 980.00 Euros et TVA 10% 98.00 Euros) à régler à la naissance d'un poulain vivant, à l'ordre de SC TALMA STALLIONS.

*Coordonnées bancaires: SC TALMA STALLIONS - 3 Talma – 08250 Grandpré
IBAN: FR7610206084129838478883717 AGRIFRPP802

CONDITIONS D'UTILISATION

- 1) La saillie est réservée pour la jument : N° SIRE :
- 2) La jument sera inséminée dans le centre agréé de :
Adresse :
Tél : Port : Mail :
- 3) L'acheteur déclare avoir connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent ces inséminations. Il passera avec le centre d'insémination une convention distincte d'hébergement de sa jument et en aucun cas le vendeur ne pourra être tenu responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'acheteur.
- 4) Au Haras de Talma, le prix de saillie comprend l'utilisation de la semence fraîche pour la jument nommée ci-dessus.
Dans les autres centres, le prix de saillie comprend l'acheminement et l'utilisation de la semence congelée pour la saison 2018 dans le centre de mise en place choisi. L'envoi est limité à 24 paillettes pour une jument saillie en 2018.
Les paillettes non utilisées restent la propriété du vendeur.
- 5) Les frais de mise en place, les frais de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles sont à la charge de l'acheteur.
- 6) L'envoi de doses vers le centre d'insémination choisi se fait à la demande du titulaire du contrat ou du centre de mise en place, dans les meilleurs délais, à la condition expresse du retour du contrat signé accompagné du règlement de la réservation.
- 7) En cas de non utilisation de la semence, la réservation sera reportée.
- 8) La déclaration de naissance ne sera envoyée qu'à réception et encaissement du chèque de solde.

CONDITIONS PARTICULIERES

Fait en double exemplaire le, à

Le vendeur

SC TALMA STALLIONS

L'acheteur